

## CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 08 MARS 2024

ARRONDISSEMENT  
DE NIMES  
Secrétariat des Assemblées

Date d'affichage :

### PROCES VERBAL DES DEBATS DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 08 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre le vendredi huit mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en Mairie, sis place Jean Jaurès, à Saint-Gilles.

Présents : Monsieur le Maire Eddy VALADIER, Madame Dominique TUDELA, Première Adjointe au Maire, Monsieur Jean-Pierre GARCIA, Monsieur Benjamin GUIDI, Madame Catherine HARTMANN, Monsieur Frédéric BRUNEL, Madame Berta PEREZ, Monsieur Alain VULTAGGIO, Madame Vanessa ROUSSEL-SEVILLA, Monsieur Alexandre MICHEL, Madame Nadia ARCHIMBAUD, Madame Sylvie AJMO-BOOT, Monsieur Cédric VIDAL-BERENGUEL, Madame Lauris PAUL (arrivée 19h12), Monsieur Bruno VIGUE, Madame Marie-Ange GRONDIN, Monsieur Joël PASSEMARD, Madame Brigitte SALAMA, Madame Marie-Helene DONATO, Monsieur Nicolas ZUSCHMIDT, Madame Marie Joëlle SALEM, Monsieur Alex DUMAGEL, Monsieur Cedric SANTUCCI, Monsieur André LAMY, Monsieur Daniel DAVOINE, Monsieur Paul GABRIEL Conseillers Municipaux.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code général des collectivités territoriales :

Madame Géraldine BREUIL *donne pouvoir à Madame Berta PEREZ*  
Madame Delphine PERRET *donne pouvoir à Madame Dominique TUDELA*  
Monsieur Serge GILLI *donne pouvoir à Monsieur Eddy VALADIER*  
Monsieur Christophe CONTASTIN *donne pouvoir à Monsieur Alain VULTAGGIO*  
Madame Julie FERNANDEZ *donne pouvoir à Madame Nadia ARCHIMBAUD*

Absent : Monsieur Christophe LEFEVRE, Madame Danielle RIGNAC

L'assemblée étant en nombre pour délibérer, le Maire déclare la séance ouverte et invite le Conseil à nommer celui de ses membres qui doit remplir les fonctions de Secrétaire pendant la session.

Madame Marie Joelle SALEM, désignée, prend place au Bureau.

\*\*\*\*\*

**Eddy VALADIER** : Bonsoir à tout le monde. Je vous propose d'engager ce Conseil municipal du vendredi 8 mars 2024. Nous allons procéder par l'appel.

*Monsieur le Maire procède à l'appel.*

**Eddy VALADIER** : Madame BREUIL, dont c'est l'anniversaire, s'est excusée et elle a donné procuration en envoyant un petit texto. Elle a 47 ans.

Le quorum est largement atteint malgré le jour inhabituel de ce Conseil municipal. Je vous dois juste une petite explication compte tenu des enjeux de ce Conseil municipal qui, comme vous le verrez, consiste essentiellement à désigner les entreprises qui auront à intervenir dans la construction de notre pôle enfance. Nous avons souhaité ne pas perdre de temps pour choisir ces entreprises et nous donner un mois de plus ou un mois d'avance sur l'engagement du chantier. C'est pour cela qu'on vous a sollicité un vendredi soir, mais cela ne devrait pas être long.

Je désigne comme secrétaire de séance si vous l'acceptez Madame SALEM.  
Pas d'opposition ? Très bien.

Vous avez eu la présentation de l'ordre du jour avec une note de synthèse. Si l'ordre du jour n'appelle pas de remarque de votre part, je vous propose de délibérer sur le n° 1. Il s'agit de la construction du pôle enfance et de loisirs, comme je venais de vous le dire, la signature des marchés. C'est Madame TUDELA.

## **I. Construction d'un pôle enfance et loisirs – Signature du marché**

**Dominique TUDELA** : Oui, merci. Bonsoir à tous, cette délibération fait suite à la CAO à laquelle certains, d'entre vous, membres, ont participé, le 1<sup>er</sup> mars. Il s'agit de l'attribution des lots aux entreprises choisies à l'issue de la procédure de marchés publics pour la construction du pôle enfance et de loisirs. En sachant que 87 plis ont été reçus et analysés, tous lots confondus et que nous avons en tout 18 lots.

Lot 1 : gros œuvre, attribué à l'entreprise POGGIA PROVENCE pour un montant de 2 452 468 € TTC, avec une petite particularité, c'est que sur ce lot-là, il y a une option sur une nuance. Il s'agit de la taille de la pierre qui est passée de 27 cm à 30 cm, que nous avons accepté pour éviter les risques potentiels d'humidité notamment et aussi de perspective visuelle de l'ouvrage.

Lot 2 : charpentes bois et couverture, a été attribué à la SAS 3 L à Vedène pour 448 052,20 €, sans option.

Lot 3 : Étanchéité à l'entreprise ASTEN située à Castelnau-le-Lez pour 127 760,90 €.

Lot 4 : Traitement des façades à la SARL FAÇADES CHAARANE pour 121 552,64 € avec une option. Il s'agit du traitement de la peinture des faux plafonds qui seront sous le préau. Vous verrez plus tard que ce sera aussi une option que nous avons choisie dans le lot 6.

Lot n° 5 : Revêtement de sol dur et faïence, à la société MCS CARRELAGES à Saint-Maurice-de-Cazevielle dans le Gard pour 386 880 € TTC.

Lot 6 : Doublage cloisons et faux plafonds à l'entreprise ISO 9 à Vedène pour un montant de 635 226,31 €. Encore une fois, une option que nous avons retenue, il s'agit du remplacement des plafonds initialement prévus avec des lattes métalliques que nous avons remplacées par de faux plafonds, d'où la peinture, un peu plus haut et donc pour une moins-value de 100 000 €.

Lot 7 : Menuiseries intérieures en bois mobilier, à l'entreprise ROUX FRERES à Champagne dans le 07 pour 519 600 € TTC.

Lot 8 : Menuiseries extérieures, occultations à l'entreprise MOINE MENUISERIE à Boulbon pour un montant de 635 987,70 € avec une option qui n'a pas été retenue puisqu'il s'agissait ici de mettre toutes les menuiseries extérieures en alu. Nous avons retenu pour être plus en conformité avec nos critères de BDO argent, l'isolation bois intérieur et alu extérieur pour une isolation thermique plus efficace notamment.

Lot n° 9 : Serrurerie et clôture, entreprise SANCHEZ CONSTRUCTIONS METALLIQUES située à Alès pour 344 796,24 € TTC, avec deux options, une pour la clôture que nous avons retenue pour une clôture en bardage plutôt qu'une clôture en grillage simple, notamment pour la qualité et pour la tenue de la clôture et ensuite pour la partie serrurerie. C'est lié à une option, si nous retenons le système de forage, nous n'aurons pas l'utilité d'avoir une pompe à chaleur air eau. Du coup, on aura besoin là d'une grille supplémentaire. Cette option-là sera vraiment si le forage ne marche pas.

Lot 10 : Peinture, nettoyage sol souple à la société PEINTURES PAPERON pour 260 422,86 €.

Lot 11 : Les ascenseurs à l'entreprise OTIS située à Montpellier pour 25 200 € TTC.

Lot 12 : Le VRD Aménagement de surface à l'entreprise GIRAUD qui aura un sous-traitant saint-gillois, la SAS ROCHE pour 735 499,37 €. Là, l'option retenue, c'est l'aménagement extérieur côté entrée et sortie de la crèche rue Pimpinelle. Il s'agit de l'aménagement des trottoirs, de la voirie que nous aurions été obligés de faire. Du coup, on a choisi l'option.

Lot 13 : Espaces verts à l'entreprise GRC PAYSAGES à Bouillargues pour 65 983,56 €.

Lot 14 : Équipements de cuisine, cloisonnement thermique à l'entreprise FROID CUISINE INDUSTRIE pour 533 508 € TTC.

Lot 15 : Courants forts, courants faibles ; électricité à l'entreprise CAMARGUE ELECTRICITE, entreprise saint-gilloise, pour 350 454,96 € TTC.

Lot 16 : Plomberie, chauffage, ventilation à EITP entreprise à Les Pennes-Mirabeau pour une tranche ferme à 152 285,36 € et une tranche optionnelle à 14 478,71 €. Tout dépend de ce que l'on va faire si la géothermie fonctionne, nous n'aurons pas la tranche optionnelle de 12 000 € puisqu'on n'aura pas besoin de la PAC, la pompe à chaleur, avec air eau.

Lot 17 : Le forage. Là, on est obligé justement pour la géothermie de réaliser en premier des analyses et des tests de forage. Pour une tranche ferme de 26 400 € TTC pour l'entreprise LUROFORAGE à Saint-Étienne-les-Orgues. Et si effectivement les analyses s'avèrent positives et qu'on peut utiliser la géothermie, nous engagerons les travaux sur la géothermie qui coûteront 164 400 € TTC. Si ça ne marchait pas, si la géothermie n'était pas opérationnelle, du coup nous passerions sur la PAC, pompe à chaleur air et eau. Là, les 164 000 € TTC ne seraient pas à faire puisqu'on n'aurait pas de géothermie.

Lot 18 : Photovoltaïque, attribué à l'entreprise K HELIOS à Saint-Julien-les-Rosiers dans le Gard pour 75 787,20 € TTC.

Est-ce qu'il y a des questions ?

**Eddy VALADIER** : Allez-y, Monsieur GABRIEL.

**Paul GABRIEL :** Merci. Bonsoir à toutes et tous. Je voterai bien entendu pour cette délibération qui va entamer donc ce projet important et structurant du mandat. Si je ne me trompe, c'est peut-être le seul projet nouveau qui se fait sur la ville dans ce mandat. On a fait beaucoup de réhabilitation sur des bâtiments ou sur des ouvrages existants.

Juste un petit sentiment suite à la CAO qui a été une longue séance de travail. J'ai trouvé quand même le comportement du maître d'œuvre assez inapproprié quand les élus, que ce soit de la majorité ou de l'opposition, posent des questions, il faut répondre quand même avec un peu plus de rondeur. Au regard du montant, je pense que quand la Ville demande à avoir un jour précis de réunion, on fait la réunion le jour que la Ville le demande. La Ville paye, le maître d'œuvre exécute. C'est ce que je voulais dire. Mais je ne doute pas que les services de la Ville et les élus référents sur ce projet sauront mener ce projet à terme pour le bien de la Ville.

**Eddy VALADIER :** Merci, Monsieur GABRIEL. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Monsieur GABRIEL, ne vous inquiétez pas, les jours des réunions de chantiers, je les ai choisis, personne ne me les a imposés. Effectivement, ça m'a été rapporté cette discussion dans les réunions de chantiers, ça sera soit le mardi, soit le vendredi. A priori, plutôt le mardi. La réponse est apportée. Tout simplement parce que vous le savez, notre première adjointe a ces disponibilités-là et effectivement, elle souhaite tout à fait normalement et comme le font tous les élus, suivre quand elle le souhaite le chantier et pouvoir assister aux discussions entre le maître d'œuvre, nos services et les entreprises. Soyez rassuré. Puis pour le reste, je partage. Parfois, dans certaines professions peuvent considérer que les sachants sont de leurs côtés, les ignorants sont de l'autre. Mais croyez-le bien, on ne se laisse pas faire ; vous me connaissez. Donc si je veux ou si nous voulons que ce soit bleu, ça ne sera pas vert.

En tous les cas, effectivement, on l'a partagé assez souvent ensemble. On a récupéré une ville dans un tel état qu'on s'est plutôt engagé dans la réhabilitation, la restauration, parfois l'agrandissement. Tout de même, il y a eu de nouveaux ouvrages qui se sont créés, au cours de ce mandat et je pense notamment aux courts de tennis couverts. Effectivement, on rentre dans une phase où ce sont de nouveaux équipements qui seront proposés ou mis à disposition de nos concitoyens. On est très heureux ce soir et je crois que c'est partagé collectivement de pouvoir lancer le démarrage de ce projet extrêmement ambitieux de par son contenu. Regrouper un centre de loisirs, une crèche, un relais petite enfance, un équipement de restauration pour nos aînés ; c'est un peu plus de 3 000 m<sup>2</sup> qui vont être construits. Effectivement, je crois que c'est un moment important, mais le moment le plus important sera celui où nous pourrons le donner à celles et ceux qui auront à l'utiliser.

Je salue aussi le travail de nos équipes, de nos élus, de nos conseils, la SPL AGATE. Parce que Madame TUDELA, vous le disiez, ça a été plus de 80 offres à analyser. Donc c'est un travail fastidieux, mais qui mérite soins. 18 lots, c'est dire l'ampleur de ces travaux et tous les lots ont été pourvus. On avait évidemment un objectif technique. Je viens d'en parler. On avait aussi un objectif financier parce que qui dit investissements importants, construction d'un tel équipement, dit mobilisation d'un budget très conséquent. Le total des marchés que nous allons attribuer ce soir est de 7 563 947 € hors taxes, 7 millions et demi d'euros de travaux qui sont lancés ce soir. Nous sommes, si je ne me trompe, à 0,2 % de notre estimation. Certains lots se trouvent parfois plus à l'écart parce qu'estimer, ce n'est pas facile et puis le contexte est particulier en ce moment. Mais nous sommes pile-poil dans l'estimation que nous avons faite et donc dans le budget que nous avons voté au mois de décembre.

Donc, pas de mauvaises surprises sur les aspects financiers, même si l'on espère toujours que ce soit moins cher et de bonnes surprises parce que l'ensemble des lots peuvent être attribués ce soir, vous l'aurez remarqué comme moi, mais c'est l'achat public qui le commande. Mais tout de même, nous aurons aussi, la chance de pouvoir bénéficier d'entreprises locales ou à proximité de notre localité puisque je regardais les entreprises, elles sont soit gardoises, soit vaclusiennes, soit des Bouches-du-Rhône et certaines saint-gilloises. Tout cela me fait dire que

ça devrait nous permettre d'exécuter ce chantier dans la meilleure des conditions. Un long chantier qui s'engage puisque c'est au moins 18 mois de travaux. Mais on sait que peut-être, il y aura quelques retards. En tous les cas, la volonté du groupe qui m'accompagne, c'est de tâcher d'avoir une livraison de ce bâtiment à la fin de 2025.

S'il n'y a pas d'autres questions, je soumetts au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Approuvé à l'unanimité. Je vous remercie.

**2. Installation classée pour la protection de l'environnement – demande d'enregistrement déposée par la SARL CARRIÈRES DES CONQUETTES d'une plateforme de transit et de recyclage de déchets inertes, au lieu-dit « Saint-Bénézet », sur la Commune de Saint-Gilles.**

**Eddy VALADIER :** Délibération suivante, il s'agit d'une simple régularisation administrative, mais on a profité de la glisser à ce Conseil municipal et c'est Monsieur BRUNEL.

**Frédéric BRUNEL :** Bonsoir. Nous avons une plateforme de transit et de recyclage de déchets inertes sur la Commune à la ZAC Mitra qui appartient maintenant à la SARL CARRIÈRES DES CONQUETTES. Le précédent exploitant n'avait pas établi les démarches administratives lui permettant de bénéficier des droits acquis concernant l'évolution réglementaire correspondant à l'activité de transit. Donc, cette société doit régulariser. Il a été pris un arrêté préfectoral le 18 janvier portant ouverture d'une consultation publique qui se déroule du 12 janvier au 13 mars, et la Ville est appelée à formuler un avis.

**Eddy VALADIER :** Y a-t-il des questions ? Pas de questions.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Approuvé à l'unanimité ? Je vous remercie.

Avant de conclure ce Conseil municipal, vous voyez qu'il était important, mais rapide. On se retrouvera le mardi 9 avril dans ce même lieu, à 19 heures. Nous inaugurerons en présence de Monsieur le Préfet du Gard la place Jean Jaurès, renouvelée le 26 avril. Et puis, vous l'avez vu, l'Agglomération a engagé un important chantier de sécurisation de notre alimentation en eau potable puisque c'est 14 millions d'euros de travaux qui sont engagés sur les aspects d'eau potable et notre future nouvelle déchetterie est elle aussi en cours de chantier. Lundi dernier, les travaux du giratoire de la route de Montpellier sont eux aussi engagés. Ils vont nous mener jusqu'à la fin de l'été. Donc, les choses dont nous avons évoqué ensemble la nécessité de les réaliser au plus tôt pour nos concitoyens sont en bonne marche.

Je vous donne aussi un rendez-vous les 16 et 17 mars. La Bouvine qui est toujours bien fêtée dans cette ville au mois de mars, cette année le sera encore plus particulièrement. Je vous encourage évidemment de participer au spectacle taurin dans nos rues, mais surtout de vous rendre dans nos arènes parce que vous allez avoir pour cette saison 2024 la première (...)

La séance du Conseil Municipal est close à 19h22.

Eddy VALADIER



Maire de Saint-Gilles

Marie Joelle SALEM



Secrétaire